

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

Le MERCREDI 17 mars 1948.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable Cairine R. Wilson.

LA PRÉSIDENTE: M. Max Lerner, de London, Ontario, étudie nos problèmes depuis plusieurs années, et le greffier de la ville de London nous écrit qu'à son avis il peut communiquer au Comité quelques conclusions de ses recherches. Il est parti de London pour venir témoigner aujourd'hui. Nous sommes très heureux de le voir au milieu de nous.

M. LERNER: Je vous remercie, madame.

L'hon. M. ROEBUCK: Il est le bienvenu à tous égards.

M. MAX LERNER: Madame la présidente et messieurs, vous excuserez mon inexpérience dans la procédure en honneur à des réunions comme celle-ci. J'espère que vous vous montrerez indulgents envers moi et que vous examinerez le plus honnêtement possible un sujet à l'étude duquel j'ai consacré, à titre d'immigrant arrivé au pays il y a quarante-huit ans, le plus clair de mes efforts au cours des trente-trois dernières années.

La perspective d'un Canada plus grand, mes amis, est, à mes yeux comme aux yeux de la grande majorité des gens de ma catégorie, un idéal qui revêt en même temps des aspects d'ordre pratique susceptibles d'atteindre toute la population du pays. Certes, je n'ai pas mandat de parler en son nom, mais je puis invoquer mon autorité spirituelle, après une expérience qui dure depuis 1915. Je ne suis pas venu vous dire pourquoi il nous faut un plus grand Canada, au point de vue spirituel, économique et physique. Vous êtes parfaitement au courant de tous ces faits, vous qui représentez le Canada, mais ce qui m'a incité à venir ici, c'est, en résumé, (j'ai appris avec beaucoup de peine à être aussi bref que possible), pour demander au gouvernement de notre pays, par votre entremise, quelle solution il entend apporter à ce problème comme condition essentielle de l'avenir du Canada.

Je prie les honorables sénateurs d'excuser le langage maladroit que j'emploie pour exprimer mes idées. Ainsi que je l'ai dit à mon ami, le sénateur Roebuck, je n'ai pas reçu la formation nécessaire pour être coulant et concis.

Vers la fin de la dernière guerre, sous la pression constante du peuple qui exigeait un Canada plus peuplé, le gouvernement adopta un arrêté en conseil permettant aux sujets ou citoyens canadiens de faire venir des parents d'Europe. Voici la situation, et elle est, entre nous, très cruelle. L'arrêté en conseil dit que vous pouvez faire venir votre mère, votre père, vos sœurs, vos frères et vos cousins qui n'ont pas encore 18 ans.

L'hon. M. ROEBUCK: Vos cousins qui n'ont pas encore 18 ans, mais il n'y a pas de limite d'âge pour vos frères et sœurs.

M. LERNER: Mais en lisant pareille chose, un profane perd le nord. Il lit tout d'une pièce. Il me semble que si le gouvernement était de bonne foi, il recourrait aux mêmes méthodes qu'il emploie lorsqu'il s'agit de vendre des obligations ou de percevoir des impôts: il recourrait à une publicité intense. Il existe des centaines de milliers de Canadiens qui réussissent à merveille au pays et qui ignorent cet arrêté en conseil. Ce sont des gens qui ne lisent pas les journaux, des gens comme moi. (Je les lis parfois et je ne comprends ce qu'ils renferment qu'après l'avoir lu plusieurs fois.) C'est pourquoi, en mon nom, à titre de croisé dans ce domaine, j'ai écrit au ministère du Travail et de la Colonisation et lui ai demandé de dire